

RAPPORT

sur les

**CONCOURS EXTERNE
CONCOURS INTERNE
TROISIEME CONCOURS**

ANNEE 2015

**présenté par Jean-Paul Faugère
Président des jurys**

Table des matières

I – Statistiques.....	5
A. Généralités.....	5
B. Profil de la promotion 2016-2017	5
C. Evolution des candidatures féminines.....	7
II - Observations relatives à chaque epreuve.....	9
1 - Le concours externe.....	9
A. Epreuves d'admissibilité.....	9
DROIT PUBLIC	9
ECONOMIE.....	10
QUESTION CONTEMPORAINE	12
QUESTIONS SOCIALES	13
FINANCES PUBLIQUES.....	14
B. Epreuves d'admission	15
QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE.....	15
QUESTIONS INTERNATIONALES.....	17
EPREUVE COLLECTIVE D'INTERACTION	17
ENTRETIEN.....	19
2 - Le concours interne.....	20
A. Epreuves d'admissibilité.....	20
DROIT PUBLIC	20
ECONOMIE.....	21
QUESTION CONTEMPORAINE	22
QUESTIONS SOCIALES	22
FINANCES PUBLIQUES.....	23
B. Epreuves d'admission	24
QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE.....	24
QUESTIONS INTERNATIONALES.....	24
EPREUVE COLLECTIVE D'INTERACTION	24
ENTRETIEN.....	25
3 - Le Troisième concours.....	26
A. Epreuves d'admissibilité.....	26
DROIT PUBLIC	26
ECONOMIE.....	27
QUESTION CONTEMPORAINE	27
QUESTIONS SOCIALES	28
FINANCES PUBLIQUES.....	29
B. Epreuves d'admission	29
QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE	29
QUESTIONS INTERNATIONALES.....	30
EPREUVE COLLECTIVE D'INTERACTION	31
ENTRETIEN.....	25
4 - Langues.....	32
A. anglais.....	32
CONCOURS EXTERNE	32
CONCOURS INTERNE	33
TROISIEME CONCOURS.....	34
B. allemand	35
C. espagnol.....	36
D. italien.....	37
E. russe	37

Le présent rapport est constitué :

- 1) D'éléments statistiques, pour lesquels le jury tient à exprimer sa reconnaissance envers les services compétents de l'École, et notamment Mme Michèle BORNERT, chef du service du recrutement et des évaluations.
- 2) Des observations faites par les membres du jury pour chacune des épreuves.

En préalable, il est utile de présenter les quelques observations générales qui suivent, observations résultant plus particulièrement d'échanges approfondis avec les deux assesseurs communs aux trois concours : Mme Michèle FEJOZ et Mme Perrine SIMON-NAHUM.

Les trois concours de cette année 2015 étaient les premiers à se dérouler selon les prescriptions du décret **N° 2002-50 du 10 janvier 2002 modifié et surtout de l'arrêté du 16 avril 2014 et son annexe, modifiée par l'arrêté du 6 mars 2015**. Cette expérience unique est certainement insuffisante pour apprécier la réussite de cette réforme des modalités du concours. Il est cependant possible de faire les constats suivants :

- a) La conception des sujets d'épreuves d'admissibilité à l'écrit comporte le plus souvent en annexe de la commande un dossier avec quelques documents. Il est malheureusement trop fréquemment observé chez les candidats une sorte de penchant à limiter leur prestation à un commentaire de ces documents, voire à une synthèse sans valeur ajoutée personnelle. Peut-être n'est-il donc pas inutile de souligner qu'il est toujours demandé aux candidats de mettre en valeur des connaissances et une réflexion personnelles.

Par ailleurs, la qualité des propositions est trop fréquemment insuffisante. Ce point mérite d'être mis en exergue dans une perspective professionnelle précise : l'ENA n'a pas vocation à recruter de simples observateurs, fussent-ils cultivés, mais des personnalités imaginatives capables de s'engager et de convaincre.

- b) S'agissant de l'épreuve écrite de « 3^{ème} jour » dite de « question contemporaine », son recentrage par la réforme sur une réflexion relative à l'Etat, témoigne d'une volonté de sélectionner des candidats ayant une réelle motivation de haut fonctionnaire, et pouvant témoigner non seulement d'une réflexion de qualité en tant que telle mais d'un véritable sens de l'Etat. Les résultats observés ne sont pas entièrement convaincants, le conformisme répétitif de certaines copies pouvant décevoir.

Le jury tient cependant à souligner que l'épreuve demeure l'occasion pour le candidat de faire valoir une culture et une réflexion personnelles de nature à témoigner d'une ouverture intellectuelle et d'une authenticité de conviction, aussi éloignées que possible de tout « formatage ».

- c) Les épreuves de finances publiques et de questions européennes ont donné lieu à des notes en moyenne plutôt décevantes. Ce constat est particulièrement préoccupant car ces deux disciplines doivent être considérées comme essentielles dans la formation d'un haut fonctionnaire. Nul n'ignore le défi qui est lancé à notre pays s'agissant du redressement des comptes publics et aucun acteur institutionnel ne sera exempt de cette préoccupation au cours des années qui viennent.

S'agissant des questions européennes, là encore, l'omniprésence de cette dimension de l'action de l'Etat justifie une réelle exigence, et cela tant d'un point de vue juridique que pratique. Il n'est pas concevable qu'un haut fonctionnaire n'ait en ce domaine qu'une vue superficielle ou simplement théorique.

Le cadre européen constitue désormais la trame dont tiennent compte l'ensemble des dimensions de l'action publique, et les candidats doivent être capables de raisonner sur les problématiques européennes en analysant les enjeux concrets pour la France et la meilleure façon en pratique de servir nos intérêts.

- d) La nouvelle épreuve orale collective d'interaction a été introduite pour compléter l'appréciation des qualités humaines des candidats et leur aptitude à travailler en équipe. Il semble que les résultats obtenus soient conformes à ce que l'on pouvait en attendre. Il faut d'abord souligner la maîtrise technique remarquable de l'organisation de l'épreuve.

En définitive, les membres du jury impliqués ont pu détecter les aptitudes des candidats sur cet aspect de leur personnalité jusqu'alors difficile à percevoir lors du concours. Cette épreuve doit désormais être considérée comme ayant une légitimité égale à celle des épreuves techniques. Les candidats devraient y voir une occasion de montrer leur capacité à s'engager sur la base de convictions authentiques et personnelles, en évitant les postures convenues ou stéréotypées.

Au terme de cette première mise en œuvre de la réforme des concours, le jury estime que la recherche d'une plus grande adaptation entre les besoins de l'Etat et la sélection opérée par les concours est atteinte autant qu'il est possible. Il s'est attaché en permanence, et dans l'ensemble des épreuves à rechercher les meilleurs « profils » pour exercer les responsabilités auxquelles destine l'ENA, en conservant leur nécessaire diversité, mais en s'attachant à écarter ceux dont la capacité à prendre en compte concrètement les nécessités de l'action publique paraissait insuffisante. Les concours de l'ENA ne visent pas à la sélection de purs intellectuels, fussent-ils brillants, mais ont pour mission de repérer, année après année des esprits clairs, des personnalités authentiques, des hommes et des femmes capables d'agir au service de la collectivité. Le nouveau concours a certainement permis à cet égard au jury d'exercer son discernement dans de meilleures conditions qu'auparavant.

Toutefois, les observations sur chaque épreuve illustreront la parfaite actualité que conservent les remarques critiques faites par les jurys des concours précédents, sans qu'il soit besoin de les reprendre en détail. Une inflexion mérite cependant d'être soulignée : le jury a éprouvé un doute sur la sélectivité du concours interne au regard de la diminution du nombre de candidats, et de notes en moyenne en assez net retrait à l'écrit comme à l'oral. Il a, en conséquence, décidé d'établir une liste de candidats admis limitée à 37 noms, pour 38 postes à pourvoir.

S'agissant du concours externe, comme du concours interne, le jury s'est parfois interrogé sur les conseils qui ont pu être donnés en amont des épreuves aux candidats, en se demandant s'il ne leur était pas trop fréquemment recommandé d'adopter un profil « lisse » sans aspérité et, somme toute, dépourvu de toute originalité. Le jury s'inscrit en faux contre cette conception du haut fonctionnaire standardisé, voire aseptisé. Il a, au contraire, toujours marqué son intérêt pour les candidats capables de faire preuve d'engagement, de conviction et d'authenticité.

I – Statistiques

A. GENERALITES

Le nombre d'inscrits aux concours 2015 est de 1 517, en baisse de 6,58% par rapport à 2014 mais néanmoins équivalent au millésime 2012. Le concours de l'ENA maintient donc, mais avec difficulté, son attractivité.

Le taux d'absentéisme s'est élevé à 34,6 % (en recul sensible par rapport à 2013 (37,5 %) et 36,39 % en 2014) au premier jour des épreuves. Les centres ultramarins (Basse-Terre, Cayenne, Fort de France, Papeete et Saint Denis de la Réunion) ont, quant à eux, atteint un taux d'absentéisme de 50 %.

Au dernier jour des épreuves, 950 candidats étaient encore présents pour 90 places offertes :

- 643 au concours externe pour 43 places offertes ;
- 234 au concours interne pour 38 places (37 attribuées) ;
- et 73 au troisième concours pour 9 places.

Les taux de sélectivité (nombre de présents au dernier jour des épreuves / nombre de places offertes) apparaît constant au concours externe (1/15) mais diminue de façon préoccupante au concours interne (1/6) et au troisième concours (1/8) qui affichaient traditionnellement des taux de sélectivité respectifs de 1/8 et 1/10. Ce constat s'explique par l'effet combiné d'une baisse chronique des inscriptions enregistrées pour ces deux concours et d'une augmentation significative du nombre de places offertes en 2014, notamment au concours interne (38 places offertes depuis 2014 contre 32 de 2007 à 2013).

Les réunions d'admissibilité ont dégagé un nombre supérieur au double du nombre de places offertes avec, respectivement pour les trois concours, 91, 76 et 21 candidats admissibles. Toutes les places offertes ont été pourvues hormis la 38^{ème} du concours interne en raison d'un niveau jugé insuffisant. Le jury a décidé de ne pas reporter cette place sur l'un des deux autres concours et de n'établir aucune liste complémentaire.

B. PROFIL DE LA PROMOTION 2016-2017

L'âge moyen des admis est de 30 ans (25 ans au concours externe, 33 ans au concours interne et 36 ans au troisième concours). Le plus jeune élève de la promotion a 21 ans. La doyenne (46 ans) est, cette année, issue du concours interne alors que l'élève le plus âgé est traditionnellement un lauréat du troisième concours.

52 % des candidats ont été admis dès leur première présentation (58 % en 2014 et 61 % en 2013).

Les lauréats ayant bénéficié d'une préparation spécifique sont à nouveau très fortement représentés cette année.

Ainsi 66 % des admis au troisième concours (6/9) ont suivi la préparation de l'IGPDE en présentiel.

Parallèlement, 81 % (30/37) des lauréats du concours interne ont bénéficié d'un cycle préparatoire. L'IGPDE fournit à lui seul 73 % des préparatoires-lauréats (26/37). Viennent ensuite les IEP de :

- Grenoble avec 2 admis (2 en 2013 et 1 en 2012) ;
- Lille avec 1 admis (1 en 2014 et 2013 et 2 en 2012) ;
- Bordeaux avec 1 lauréat à l'instar de 2014.

En ce qui concerne le concours externe, 60 % des admis (51 en 2014, 62,5 % en 2013 et 60 % en 2012) ont suivi une année de préparation, à savoir 26 lauréats dont :

- 10 à Sciences Po (13 en 2012, 15 en 2013 et 14 en 2014) ;
- 13 à Paris 1 - ENS (6 en 2013 et 2014, 9 en 2012) ;
- 1 CP'ENA (2014-2015) ;
- 1 de Paris Dauphine ;
- 1 de l'IEP de Rennes.

Par ailleurs, parmi les 43 lauréats du concours externe :

- 25 (33 en 2014, 31 en 2013 et 28 en 2012) futurs élèves sont, notamment, diplômés de Sciences Po (15 cursus complets) ;
- 4 lauréats émanent d'un IEP de province (3 pour Bordeaux et 1 à Rennes) ;
- 6 admis sont diplômés de l'ENS ;
- 4 admis sont diplômés d'HEC, ESSEC ou de l'ESCP ;
- 2 reçus présentent un double diplôme Oxford Paris 2 ;
- 2 lauréats sont diplômés d'un Master de Paris Dauphine et Paris 1 ENS.

L'analyse de l'origine administrative des lauréats du concours interne marque cette année un recul des représentants de l'Education nationale (7 dont 3 enseignants en 2014 contre 3 dont 1 enseignant en 2015). Le vivier de recrutement de la Fonction publique d'Etat se voit réaffirmé alors que la Fonction publique Territoriale présente 4 admis (dont un lauréat de la Ville de Paris).

% admis	Education	Finances	Autres FP État (ministères et opérateurs)	FP Territoriale dont Paris	FP hospitalière
2015	8,10 %	16,21 %	62,16 %	10,81 %	2,70 %
2014	18,42 %	15,78 %	57,9 %	7,9 %	0 %
2013	22,6 %	22,6 %	41,9 %	9,7 %	3,2 %
2012	25 %	18,75 %	40,6 %	15,6 %	0 %

Par ailleurs, 67,5 % de ces admis sont diplômés d'un IEP :

- 9 de Sciences Po ;
- 4 de Strasbourg ;
- 3 de Bordeaux ;
- 3 de Lille ;
- 2 d'Aix-en-Provence ;
- 2 de Toulouse ;
- 1 de Lyon ;
- et 1 de Rennes.

Trois admis sont titulaires d'un doctorat (histoire, droit public et sciences sociales).

Enfin, **les origines professionnelles** des lauréats du troisième concours se resserrent cette année sur les métiers de l'audit et du conseil mais aussi de l'inspection et le contrôle de gestion avec 5 admis. Ont également été admis un avocat, un ingénieur, une « *program office manager* » et un spécialiste des systèmes d'informations. Parmi ces admis figurent 4 diplômés de Sciences Po. Les 5 autres lauréats justifient d'un cursus à HEC et à l'ESSEC, à la London School of economics ou possèdent un Master santé publique.

C. EVOLUTION DES CANDIDATURES FEMININES

La session 2015 confirme, sans pour autant atteindre une parfaite parité, l'intérêt porté par les femmes au concours externe. Le concours interne et le troisième concours enregistrent même, en cette année de première mise en œuvre des concours réformés, une hausse marquée du nombre de candidates parmi les inscrits.

Inscrits	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
% de femmes en 2015	42,31 %	46,7 %	34,48 %
% de femmes en 2014	42 %	42,3 %	32,3 %
% de femmes en 2013	40 %	36 %	33 %
% de femmes en 2012	42 %	32,5 %	35 %

Les éléments du tableau, ci-dessous, indiquent que l'absentéisme aux épreuves d'admissibilité n'a pas impacté la répartition femmes-hommes constatée au terme des inscriptions. La représentation féminine parmi les présents est, cette année, quasi similaire au niveau de féminisation des candidatures.

femmes / présents	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
% session 2015	41,04 %	46,09 %	32,43 %
% session 2014	39,70 %	40,21 %	29,07 %
% session 2013	39 %	38 %	38,38 %
% session 2012	41,94 %	31,56 %	35 %

Le taux de féminisation parmi les candidats admissibles apparaît proche des valeurs atteintes en 2013 où la promotion 2014-2015 était féminine à 45 %.

Années	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
2015	33 %	50 %	33,33 %
2014	29,78 %	43,58 %	25 %
2013	34,11 %	50,79 %	42,85 %
2012	31,25 %	30,76 %	42,86 %

Le taux de féminisation parmi les candidats admis est semblable à celui de 2014 au concours externe et au troisième concours mais progresse nettement au concours interne (+7 points soit 6 admises supplémentaires).

Années	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Promotion globale
2015	25,58*	51,35%	22,22 %	36 %
2014	25,58 %	34,21 %	22,22 %	28,89 %
2013	35 %	61,30 %	33,33 %	45 %
2012	27,50 %	28 %	37,50 %	28,75 %
2011	40 %	34 %	37,50 %	37,50 %
2010	30 %	37,50 %	25 %	32,50 %

* Deux désistements de candidates admissibles dus à leur réussite aux concours de l'Assemblée nationale et de Directeur d'hôpital.

II – OBSERVATIONS RELATIVES A CHAQUE EPREUVE

1 - Le concours externe

A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

DROIT PUBLIC

Sujet : Pluralisme juridique et droits fondamentaux : quels enjeux ?

Jurys : Mme Bouveresse et M. Locatelli

Note minimale : 1/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 9,46/20

Le sujet retenu par le jury a été choisi en tenant compte de la réforme profonde des programmes et notamment de celui de l'épreuve de droit public dans lequel le droit européen occupe désormais une place majeure.

Quelques remarques de forme et de fond peuvent être formulées.

Concernant la forme, les copies sont généralement bien écrites et structurées. La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe pourrait néanmoins être approfondie. Des phrases trop longues, des débuts de paragraphe commençant par « en effet », et même des contresens sont encore à déplorer. On remarque, en toute hypothèse, que les très bonnes copies sur le fond présentent aussi les meilleures qualités de forme.

À la jonction entre la forme et le fond, il peut être relevé que si les copies sont généralement structurées, ce qui est attendu, les plans retenus ont été le plus souvent les plans les plus simplistes et dépourvus de toute originalité. Cette option a conduit par ailleurs à des déséquilibre de parties. Plus encore, les candidats ne maîtrisent pas toujours leur propre plan. Le contenu diffère ainsi assez souvent de l'intitulé choisi, ce qui conduit de surcroît à des redites et à un rendu peu clair. Le sujet ne posant pas de véritables problèmes de fond, on aurait apprécié davantage d'originalité et/ou d'audace dans les plans.

Concernant le fond, l'on a constaté une bonne connaissance générale des systèmes internes et européens et de leurs rapports. Les copies manquent toutefois, pour la plupart, de rigueur. La jurisprudence, essentielle en droit public, s'avère peu maîtrisée, souvent lacunaire et les candidats, s'ils ont repris les grands principes qui y sont attachés, n'ont manifestement pas fait l'effort de lire entièrement les arrêts pour en saisir la subtilité. Le dossier qui leur avait été préparé aurait pu à ce titre leur être utile mais n'a été utilisé le plus souvent que pour reprendre les principaux arrêts mentionnés sans en rechercher la portée concrète. Les candidats ont cependant généralement eu un usage intelligent du dossier en évitant d'en faire simplement la synthèse, ce qui aurait été indéniablement préjudiciable.

En outre, si les rapports verticaux entre le droit de l'Union européenne et le droit interne semblent être relativement connus, ceux, horizontaux, entre le droit international, notamment le droit de la convention européenne des droits de l'homme et le droit de l'Union européenne sont perçues de manière incertaine. D'un point de vue matériel mais aussi contentieux, il était attendu davantage de connaissances et de rigueur des candidats.

ECONOMIE

Sujet : Faut-il craindre la déflation ?

Jurys : Mme Pondaven et M. De Ricolfis

Note minimale : 0,5/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 9,06/20

La moyenne de l'épreuve s'explique largement par la trop forte concentration de copies de niveau très moyen comprises entre 9 et 11,5 : qui regroupent 35 % des candidats. Ces devoirs proposent des développements sans grand intérêt, souvent ternes, uniformes et dépourvus d'analyse ou de réflexion personnelle. 21 % des candidats se situent dans la fourchette honorable entre 12 et 14,5, soit un trop petit nombre. Cette catégorie de copies propose une analyse bâtie le plus souvent sur des connaissances solides. Un effort d'argumentation et de construction est observé mais quelques fragilités demeurent, parfois par manque de clarté, de défaut de synthèse, manque d'illustration ou en raison d'une approche incomplète du sujet. Un nombre élevé de mauvaises copies (près de 28 %) obtiennent une note comprise entre 6 et 8,5, reflétant un niveau faible en économie, et témoignant le plus souvent d'une incapacité du candidat à utiliser les documents associés au sujet. 13,5 % de très mauvais devoirs (notes inférieures à 5) ternissent le bilan général de l'épreuve. Le jury déplore surtout le très faible nombre d'excellents devoirs (moins de 2,5 % des copies entre 15 et 17), soit seulement 18 devoirs sur la totalité des copies. Les développements proposés y sont rigoureux et l'analyse percutante. Ces candidats ont une solide culture économique et savent surtout expliquer, justifier les mécanismes. Ils maîtrisent la théorie économique, savent souvent prendre le recul personnel utile pour poser les bonnes questions et proposer parfois une bonne réflexion personnelle.

Le jury relève que la majorité des devoirs sont très longs et présentent souvent des lacunes importantes de forme et/ou de fond.

Sur la forme

- Beaucoup de devoirs sont mal écrits, mal présentés et confus. Ce ne sont pas des devoirs de concours.
- Le plan est généralement correctement annoncé mais trop souvent mal justifié.
- Plusieurs candidats gèrent le temps de l'épreuve avec difficulté et proposent des devoirs déséquilibrés (longue introduction-développement ; large première partie ; deuxième partie chaotique et absence de conclusion).
- Les bons et très bons candidats soignent la présentation, le style, la construction et se démarquent immédiatement.

Sur le fond

- Un premier bilan positif s'impose : le niveau moyen des connaissances est le plus souvent très acceptable. Les candidats ont travaillé et connaissent la théorie économique.
- Les difficultés viennent de l'utilisation de leurs connaissances. La majorité des candidats connaît les références théoriques mais ne les maîtrise pas. De nombreux candidats se limitent à réciter des mécanismes sans raisonner ; ils n'expliquent pas la déflation. Ils donnent les bonnes définitions des notions, décrivent sans analyser et ne peuvent donc pas répondre à la question posée dans le sujet.
- Le jury regrette le trop grand nombre d'analyses superficielles, les idées juxtaposées et le manque de développements analytiques.
- Ces difficultés conduisent les candidats à esquiver le raisonnement économique. Ils ne peuvent alors aborder correctement toute l'analyse relative aux politiques économiques.
- Une forte lacune est observée : très peu de candidats utilisent correctement les

documents associés au sujet :

- de nombreux candidats ne les utilisent pas du tout ;
 - d'autres en recopient des extraits sans aucune analyse ;
 - très peu proposent un travail de fond sur ce dossier qui nécessite pourtant une étude attentive et réfléchie.
- Les candidats donnent souvent l'impression de réciter un devoir dont ils ont déjà travaillé le sujet en préparation. Les copies sont alors identiques (même plan, même introduction, mêmes développements, même conclusion). Ces devoirs sont ternes et démontrent que le candidat n'a pas une bonne maîtrise du sujet : il se contente de réciter car il ne sait pas expliquer.
 - Les bons et très bons devoirs se démarquent très vite. Pour ces devoirs, les candidats réfléchissent, analysent et s'efforcent d'expliquer et d'illustrer. Ils utilisent leurs connaissances économiques et historiques. Ils commentent l'actualité, font souvent preuve de curiosité, et se posent les bonnes questions sans pour autant avoir besoin d'apporter de réponses précises. Ils construisent une bonne problématique, proposent un devoir structuré et analytique. L'analyse domine et est quelque fois percutante. L'approche est claire.

Le sujet posait une question précise. Le jury n'attendait pas une réponse systématique « oui ou non ». Le candidat ne devait pas pour autant négliger l'interrogation posée et ramener par facilité le sujet au thème général « La déflation ». En posant la question « Faut-il craindre la déflation ? », le jury attendait à l'évidence une vraie analyse économique sur les problèmes liés à la déflation, sur les enjeux, sur l'orientation des politiques économiques avec une réflexion construite à la fois sur les enseignements de la théorie économique et les expériences conjoncturelles diverses et non exclusivement limitées à la zone euro. Le candidat qui s'efforçait de traiter la question posée faisait inévitablement un gros effort de réflexion économique et démontrait ainsi sa capacité de raisonnement et sa culture des faits et théories économiques.

Les candidats ne doivent pas craindre de mener une réflexion personnelle, bien au contraire. Ils se démarquent des autres devoirs sans risque si celle-ci est structurée, bâtie sur des connaissances maîtrisées avec un raisonnement économique fort. Le jury valorise cette capacité de réflexion et d'analyse.

QUESTION CONTEMPORAINE

Sujet : L'Etat doit-il être moral ?

Jurys : Mme Labourdette et M. Bruley

Note minimale : 1/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 9,93/20

La réforme des concours a rebaptisé (ou plutôt : baptisé) « Question contemporaine » l'épreuve écrite dite « de culture générale », naguère appelée par défaut « épreuve de troisième jour », et désormais centrée sur « le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société ». Il s'agit davantage d'un recadrage que d'une réforme de l'épreuve : celle-ci reste de même nature (une dissertation sans dossier de documents) et requiert les mêmes qualités qu'auparavant : la capacité de construction et d'expression, mais aussi un haut niveau de connaissances.

Le sujet choisi présentait plusieurs intérêts : il soulevait une question large et surtout inévitable pour quiconque prétend entrer dans la fonction publique ; il permettait de vérifier la capacité des candidats à s'extraire de l'actualité pour prendre de la hauteur ; il faisait nécessairement appel aux connaissances philosophiques et historiques ; il pouvait être traité de façons très diverses et laissait donc espérer l'expression de pensées personnelles.

Indépendamment du fond, qu'il n'est pas possible de développer dans ce rapport, les correcteurs ont valorisé la *solidité*, la *clarté* et la *personnalité*.

La *solidité* est qualitative et non quantitative. Les correcteurs ne sont pas dupes des longues énumérations de références livresques (parfois plusieurs dans la même phrase) ou des enchaînements de citations, où rien n'est hiérarchisé, ni approfondi. Ils cherchent, au contraire, la capacité à s'appuyer réellement sur les références principales et les faits les plus importants. La *solidité* dépend donc du choix des matériaux et non de leur nombre ; elle dépend aussi de la construction : trop de plans sont de simples juxtapositions, alors que les candidats doivent être capables de donner une ligne générale, cohérente avec la problématique choisie et suivie jusqu'en conclusion. Ajoutons que les copies offrant des exemples et des réflexions sur d'autres pays que la France, abordant le sujet dans la pluralité de ses aspects, et proposant une véritable conclusion, ont été valorisées.

La *clarté* est nécessaire à la pensée et à son expression. L'introduction doit définir les termes du sujet, proposer une problématique réelle et non artificielle, permettant de saisir l'enjeu intellectuel, et annoncer le plan de façon assez compréhensible pour que le correcteur sache d'emblée où la copie veut l'emmener. La *clarté* dans l'expression interdit le style verbeux, le vocabulaire jargonnant, la syntaxe inutilement compliquée (les phrases sont souvent trop longues). Le candidat doit montrer qu'il a réfléchi avant de prendre la plume et qu'il écrit avec le désir de se faire comprendre.

La *personnalité*, enfin, permet aux correcteurs de faire émerger les meilleures copies et d'attribuer des notes élevées. Cette qualité est malheureusement trop rare : par excès de prudence plus encore que par manque d'imagination, la grande majorité des candidats se contente de pensées et de références stéréotypées, qui se succèdent dans un plan sans originalité. L'épreuve vise au contraire à distinguer celles et ceux qui sont capables de se libérer des pensées toutes faites, et qui ont une vraie culture personnelle. Faut-il rappeler que la présence de la « culture générale », à l'écrit du concours d'entrée à l'ENA, ne vise pas à vérifier que les candidats ont bien appris leurs leçons et qu'ils savent réciter les mêmes connaissances que tous les autres, mais que leur hauteur de vue, leur lucidité et leur individualité les rendent aptes à exercer les fonctions auxquels ils aspirent ?

QUESTIONS SOCIALES

Sujet : Administrateur civil à la Direction de la Sécurité Sociale, vous êtes chef de projet, en charge de l'accès aux droits. Le Cabinet de la Ministre vous demande une note de diagnostic et d'orientation relative à la politique de lutte contre le non-recours aux droits.

Jurys : Mme Séhili et M. Deumié

Note minimale : 1/20

Note maximale : 16,5/20

Moyenne : 9,14/20

Une mauvaise compréhension de la nature de l'épreuve

Plus de la moitié des copies ont réalisé une note sur dossier, voire une note de synthèse et non une note « à partir d'un dossier » comme il était demandé. Cela se traduit par un grand nombre de copies n'apportant aucune connaissance personnelle additionnelle dans le traitement du sujet qui, pourtant, s'y prêtait par son caractère transversal. Par exemple, le non-recours aux droits en matière d'assurance chômage (chômeurs découragés) ou de retraite (trimestres oubliés) n'a été que très rarement abordé.

Cela a été interprété par les correcteurs comme le signe d'un faible investissement dans la matière, le dossier étant vu comme une assurance d'obtenir une note raisonnable sans travail personnel. Cela a conduit par ailleurs à des contresens (ex : assimilation du refus de soins à du non-recours aux droits alors qu'il s'agit d'un déni de droit) et à des propositions très proches de celles évoquées dans le dossier.

Enfin, la commande d'une note d'« orientation », qui impliquait une certaine prise de hauteur par rapport aux exemples du dossier, n'a guère été respectée.

Une technique de la note sur dossier globalement maîtrisée

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent la technique de la note sur dossier, signe que l'entraînement a porté sur cet aspect. Les plans, de type diagnostic / propositions ou définition / diagnostic / propositions, étaient clairement affichés et justifiés. Les correcteurs n'ont pas valorisé l'une ou l'autre de ces structures, les deux types de plans pouvant être adaptés au sujet.

La rédaction était globalement de bonne facture, malgré la présence de quelques procédés irritants pour le lecteur, tel l'abus de mots valises (impacter, acteurs, système) pour camoufler l'absence de prise de position ou l'usage de liens logiques (en effet, donc) pour créer artificiellement une cohérence entre des analyses ou des propositions disparates.

De manière assez surprenante, une petite moitié de copies ne définissait pas le non-recours aux droits (alors que la définition se trouvait dans le dossier). Environ 15 % des copies étaient inachevées ou finies dans la précipitation.

Une erreur fondamentale de compréhension de la commande

La plupart des copies portaient non pas sur la politique de non-recours, objet de la commande, mais sur le phénomène du non-recours. Les copies tombées dans ce travers présentent des développements très longs sur les causes et les conséquences du phénomène et négligent le point de vue de l'administration, à savoir la manière dont les acteurs publics (Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités locales) peuvent et doivent lutter contre le non-recours aux droits.

FINANCES PUBLIQUES

Sujet :

Question n° 1 : L'encadrement européen du déficit et de la dette publics. (notée sur 8)

Question n° 2 : Les dépenses fiscales. (notée sur 6)

Question n° 3 : L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).
(notée sur 6)

Jurys : Mme Baziadoly et M. Mason-Schuler

Note minimale : 0,5/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 8,64/20

La nouvelle épreuve écrite de finances publiques, d'une durée de trois heures, a pris la forme de trois questions à réponses courtes pouvant prendre appui sur un ou plusieurs documents.

Le jury a estimé qu'un nombre significatif de candidats avait bien compris les attentes de cette nouvelle épreuve, en termes de méthode comme de programme, les finances publiques faisant par le passé l'objet d'une épreuve orale d'admission. Le jury relève toutefois une très grande hétérogénéité des copies.

Ainsi, certaines copies ont été jugées très bonnes, voire excellentes et ont obtenu des notes allant de 12 à 18. Ces candidats ont fait preuve des qualités essentielles attendues par les membres du jury : savoir rédiger de façon efficace ; faire preuve de réflexion et de recul ; sélectionner de façon organisée des connaissances techniques en rapport avec le sujet en les structurant sans artifice autour d'une problématique claire et simple et en les reliant aux enjeux institutionnels et politiques ; savoir analyser un document sans faire de paraphrase.

A l'inverse, d'autres candidats se sont montrés éloignés du minimum requis, témoignant d'une absence de préparation à la 5ème épreuve écrite du concours ou d'une préparation partielle du programme. La troisième question sur les dépenses d'assurance-maladie n'a pas toujours été traitée, faute de temps ou de maîtrise des aspects du programme en matière de finances sociales, pourtant significatives en raison des masses financières en jeu.

La grande disparité de niveau entre les copies semble montrer que les candidats ne traitent pas nécessairement toutes les questions, qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment bien le programme dans sa globalité, qu'ils ne savent pas exploiter correctement des documents, que leurs propos sont délayés et insuffisamment synthétiques, qu'ils ont du mal à mobiliser des connaissances tirées des différentes disciplines en lien avec les finances publiques comme le droit public, l'économie, les questions européennes ainsi que les questions sociales. Les finances publiques ont, par nature, un caractère interdisciplinaire et le traitement des sujets fait appel à l'esprit de synthèse et de transversalité des candidats.

Le jury peut formuler les conseils suivants à l'attention des futurs candidats :

- l'ensemble du programme doit être maîtrisé par les candidats, sans impasse ;
- les erreurs sur les aspects juridiques incontournables de la matière doivent être évitées comme s'agissant par exemple du rôle du législateur en matière fiscale au titre de l'article 34 de la Constitution ;
- les notions essentielles de la matière, bien reflétées dans le nouveau programme, doivent être mises en avant, comme l'approche globale ou consolidée des finances publiques qui se réfère selon l'approche européenne à la notion d'administrations publiques, incluant les administrations centrales, les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales, ou encore les différences de principe entre les projets de lois de finances (PLF) et les projets de lois de financement de la sécurité sociale (PLFSS) qui comportent des objectifs de dépenses et non des crédits limitatifs comme pour les PLF ;
- la bonne réussite de l'épreuve suppose de savoir gérer son temps, en répondant de façon équilibrée aux trois questions posées ;

- quelques réflexes élémentaires sont attendus sur les données statistiques de base présentées dans le dossier (à partir des éléments des textes financiers), pour faire ressortir par exemple la concentration des dépenses fiscales sur quelques dispositifs ou rendre compte de l'évolution du rythme de croissance de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ;
- les candidats doivent s'attacher à traiter les sujets en lien avec l'actualité comme les discussions européennes sur la situation budgétaire de la France ainsi que les mesures d'encadrement des niches fiscales dans la dernière loi de programmation des finances publiques.

B. EPREUVES D'ADMISSION

QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE

Jury : M. Guillon

Examinatrice : Mme Michel

Note minimale : 3/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 8,64/20

Les conditions de l'épreuve influencent le comportement des candidats

La durée de la préparation (1 heure) et les conditions (mise à disposition des traités dans une version permettant d'identifier les apports du traité de Lisbonne et de deux recueils de jurisprudences commentées) influencent les prestations. Elles permettent en effet à la quasi-totalité des candidats de présenter un exposé introductif structuré et d'une durée de 10 minutes. Mais, effet négatif de ces conditions de préparation, les candidats possédant de nombreuses lacunes sur le sujet nourrissent leur exposé de citations d'articles des traités et de jurisprudences sans toujours le faire de façon appropriée.

Le niveau général de connaissance et d'analyse est très insuffisant

La majorité des candidats maîtrise les connaissances de base. Mais ils sont encore trop nombreux à donner le sentiment de découvrir cette matière et à commettre des erreurs sur des points fondamentaux. Le niveau général de connaissances techniques est très insuffisant alors même que le jury a fait preuve d'une exigence raisonnable au regard de ce qui est attendu des candidats au concours d'entrée à l'ENA. Par ailleurs, des problèmes particuliers méritent d'être mentionnés :

- **Une difficulté à mettre en perspective l'historique des sujets.** Ces derniers sont présentés dans leur dimension actuelle. L'importance de l'histoire de la construction européenne, mais aussi de celle de chaque Etat membre, pour la compréhension des débats actuels est négligée.
- **Une prudence excessive ou une incapacité à prendre de la hauteur** face aux questions impliquant une réflexion personnelle sur les questions européennes. Les candidats donnent le sentiment de présenter l'Union européenne comme un ordre établi qui ne pourrait être différent. La plupart d'entre eux témoigne d'une absence de sens critique et d'une incapacité ou d'une absence de volonté à imaginer d'autres modes de fonctionnement. De plus, nombreux sont ceux qui expriment des idées préconçues ne correspondant pas à l'Europe réelle.
- **Une incapacité à comparer le droit interne et le droit de l'Union européenne.** Des questions sur des comparaisons simples (Parlement européen et Parlement français, budget de l'Union européenne et budget de l'Etat en France par exemple) mettent en difficulté la plupart des candidats, révélant des connaissances acquises sans réflexion personnelle.

- **Une tendance à présenter des connaissances non maîtrisées.** Nombreux sont les candidats qui récitent des fiches, utilisant tous les mêmes formules, en étant ensuite incapables d'expliquer et de justifier leur affirmation (ex : « la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale », « il faut créer un trésor européen » etc.).
- **Un goût pour les « écrans de fumée » masquant l'incapacité à répondre à une question.** Trop de candidats n'avouent jamais leur ignorance. Ces comportements particulièrement dangereux dans la vie professionnelle ont été sanctionnés.

Certains thèmes constituent de véritables « trous noirs »

Sur certains thèmes, les lacunes des candidats, y compris sur des connaissances de base, sont telles, qu'on peut les comparer à des « trous noirs ». Il s'agit en particulier des sujets suivants :

- **Le fonctionnement réel du système décisionnel.** La connaissance du système décisionnel est abstraite et théorique. Les candidats ignorent le processus réel de décision, le jeu des acteurs privés ou publics, l'importance de l'analyse des enjeux et des stratégies d'alliance etc.
- **Les groupes d'intérêts.** Ces acteurs majeurs du système européen sont méconnus de la plupart des candidats alors même qu'ils sont spécifiquement mentionnés dans le programme et jouent un rôle de plus en plus important.
- **Les aspects concrets des politiques européennes.** Le droit institutionnel semble encore privilégié par rapport au droit matériel dans la préparation des candidats. Cela explique sans doute que ceux-ci se révèlent incapables d'illustrer les politiques par des exemples concrets y compris pour les politiques les plus importantes sur le plan budgétaire (politique agricole commune et politique de cohésion).

QUESTIONS INTERNATIONALES

Jury : Mme Sparacino-Thiellay **Examineur** : M. Journès

Note minimale : 6/20 **Note maximale** : 19/20 **Moyenne** : 12,56/20

La majorité des candidats n'a qu'une connaissance trop souvent superficielle des sujets, sans mise en perspective, historique notamment, et sans véritable réflexion d'ensemble voire articulation avec d'autres sujets au programme de Questions internationales. Seul un petit groupe de candidats a montré *a contrario* un niveau très abouti de maîtrise des problématiques et de remarquables connaissances.

De ce fait, l'exposé ne résiste généralement pas aux questions qui visent à apprécier l'étendue des connaissances ou le niveau de compréhension du sujet. Le jury a relevé par ailleurs des faiblesses, voire des lacunes surprenantes sur les questions liées à l'Union européenne, ses structures, ses politiques et plus encore son fonctionnement. De même, les problématiques concernant les droits de l'Homme, leurs évolutions et le contexte actuel de mise en cause de l'universalité de ces droits par des Etats et dans les enceintes multilatérales, sont peu ou mal connus et, dans certains cas, des justifications au relativisme de certains pays semblent même être intégrées.

EPREUVE COLLECTIVE D'INTERACTION

Jury : M. Imbert **Examinatrice** : Mme Roux

Note minimale : 3/20 **Note maximale** : 19/20 **Moyenne** : 10,17/20

Cette nouvelle épreuve, qui fait tenir successivement trois rôles différents à chaque candidat (exposant, répondant, observateur), a pour objectif principal d'introduire une épreuve de type comportementale qui vise moins à mesurer la culture générale, que la capacité à travailler en synergie avec une équipe, à développer une argumentation et à la confronter à celle de son interlocuteur, en profitant de son apport, sans pour autant renier ses convictions personnelles, à analyser et à interpréter rapidement les objectifs poursuivis, les résultats obtenus et les comportements associés, mais aussi à s'engager, à défendre ses convictions avec calme et ouverture d'esprit, à émettre un jugement tout en restant objectif et bienveillant.

- **L'épreuve fonctionne bien**

Tout d'abord, elle fonctionne très bien sur le plan organisationnel et logistique. Le travail important faite par l'équipe pédagogique de l'ENA (élaboration des textes, simulations, cadencement précis des passages, accueil bienveillant des candidats...), a engendré efficacité, rigueur et fluidité, permettant ainsi au jury de se consacrer exclusivement à l'exercice de son jugement. L'équipe doit en être très chaleureusement remerciée.

Les sujets retenus, si variés soient-ils, se sont tous révélés susceptibles de donner lieu à un débat et ont permis sans difficulté aux membres du jury d'apprécier la qualité des échanges et de l'analyse.

Les membres des différents jurys, se sont accordés très rapidement sur l'intérêt de voir passer chaque candidat successivement dans trois rôles différents et sur le caractère très éclairant de la succession de ces trois mises en situation.

L'épreuve s'est révélée discriminante. Les membres du jury sont passés par toutes les phases, de l'éblouissement et du plaisir procuré par des candidats brillants, fins, pertinents, attentifs à exprimer leur jugement et leur conviction avec assurance, finesse et bienveillance, à la consternation devant ceux dont la pauvreté des idées, la faiblesse de l'engagement et du jugement n'égalaient que la volonté de plaire.

Enfin, l'épreuve a permis également d'évaluer le « potentiel » des candidats, c'est-à-dire les qualités personnelles et comportementales qui leur permettront de profiter au maximum de la qualité des enseignements qui leur seront donnés à l'ENA, puis des expériences professionnelles qui leur permettront de devenir des cadres dirigeants efficaces, fiables et engagés.

- **Une épreuve encore mal appréhendée par les candidats**

L'épreuve semble bien souvent mal comprise dans sa logique et sa finalité par les candidats mais également certainement par ceux qui les ont préparés.

Un poids excessif est donné à la forme. Les candidats chronomètrent leur intervention quitte à se tromper sur le temps qu'il leur reste et à rester silencieux jusqu'à une longue minute en attendant la « sonnette officielle ». Les observateurs s'attachent à mesurer les temps de parole souvent au détriment du contenu de l'échange. Ils parlent, pour beaucoup d'entre eux, de langage corporel, de "signes non-verbaux" et accordent une importance disproportionnée aux gestes et aux regards.

Le sens des mots semble parfois moins important que les mots eux-mêmes. On reformule à l'envi les phrases de son interlocuteur et on le remercie pour la qualité de ses idées, sans forcément en avoir retenu le sens. Les sujets proposés aux candidats sont trop rarement traités en prenant le recul nécessaire. Chaque mot est précisément défini, sans, pour autant, que le sens général de la phrase ne soit examiné en se posant la question du champ.

Les échanges sont tous jugés "très intéressants et fluides", quelle que soit la qualité de ce qui a été co-construit par les candidats en débat et les phrases stéréotypées fleurissent volontiers.

Enfin, la culture générale dans son acception, et non pour ce qu'elle contribue à faire réfléchir, à aider à penser et à se forger des convictions personnelles, semble conserver tout son prestige. En effet, de nombreux candidats n'hésitent pas à abreuver le jury d'abondantes citations. Weber, Schopenhauer et quelques autres sont fréquemment et souvent abusivement cités. Le jury a d'autant plus apprécié ceux qui savaient enrichir leur exposé et leurs échanges de références littéraires, cinématographiques, historiques et même culinaires... judicieusement puisées dans leur répertoire personnel.

Enfin, il convient de dire que les meilleurs candidats n'étaient pas forcément les mieux préparés. Ceux qui ont su réfléchir, aller à l'essentiel, puiser dans leur parcours personnel, se recentrer sur des convictions solides, montrer une ouverture sincère aux idées des autres et les accepter pour progresser, être attentifs aux jeux d'acteur, s'engager, s'affirmer avec calme, dire ce qui les a séduits ou leur a déplu, en un mot être eux-mêmes, ont incontestablement gagné des points.

- **Des candidats qui gardent pour la plupart une vision très conventionnelle de ce que l'on attendra d'eux lors de leurs futures activités professionnelles**

On l'a dit plus haut, les candidats restent trop souvent plus attachés à la forme qu'au fond, à l'apparence qu'au sens.

Convaincu que le futur domaine professionnel concentre tout ce qui a de la valeur en ce bas monde, ils ramènent trop systématiquement l'ensemble des sujets à la Fonction Publique, au rôle de l'Etat et des fonctionnaires, à la France, à l'actualité immédiate (les attentats, le sort des réfugiés, la COP 21....).

Attentifs à plaire à un jury qui ne peut s'intéresser, selon eux, qu'aux sujets du moment, ils trouvent toujours un biais pour parler du « dialogue trans générationnel, du vivre-ensemble... ».

Trop souvent soucieux de ne froisser personne, d'être politiquement corrects, confondant consensus et résultat équilibré, mal à l'aise dès qu'il s'agit d'émettre un jugement, timide face à un quelconque engagement, le candidat moyen semble chercher à « passer partout » et conduit parfois les membres du jury à douter de ses aptitudes à manager, rencontrer des organisations professionnelles, gérer des problèmes délicats de ressources humaines, conseiller, prendre des risques mesurés et éventuellement décider....

Il faut rappeler que ce qui est recherché, c'est la capacité à travailler en équipe, à conduire des projets, à fédérer, à construire ensemble, à prendre des décisions dans des univers complexes, à entendre l'avis des uns et des autres puis à décider, à exercer son intelligence des situations, à avoir une pensée autonome, à être solide, engagé, à défendre ses convictions et ses valeurs, à prendre des risques mesurés, à appréhender son environnement comme étant plus large que le simple monde public....

ENTRETIEN

Membres communs : M. Faugère, Mmes Fejoz et Simon-Nahum

Jurys : Mme Labourdette et M. Bruley

Note minimale : 3/20

Note maximale : 19/20

Moyenne : 9,11/20

Les prestations des candidats se caractérisent par leur hétérogénéité.

Cependant, le jury a toujours été attentif à déceler le potentiel des candidats en respectant la diversité de leur personnalité.

Il s'est interdit de tester la culture générale en tant que telle mais n'a pas négligé les opportunités de vérifier la solidité des connaissances auxquelles le candidat se référait lui-même, ou bien dont son dossier faisait mention. En revanche, un minimum de connaissances sur les institutions a semblé parfois faire singulièrement défaut.

Le jury a particulièrement apprécié l'authenticité et l'engagement, sans jamais pénaliser des lacunes ponctuelles.

Par contre, le défaut de caractère, le jargon, la confusion d'esprit ou la prétention ont, eux, été sanctionnés.

Le jury s'est également étonné de l'écart existant entre la qualité des dossiers remplis par les candidats et leur prestation, et ce dans les deux sens.

Les mises en situation ont permis de tester la réactivité et le sens pratique des candidats, ceux-ci se prêtant de manière variable à l'échange. Ils ont aussi révélé la capacité du candidat à se remettre en cause.

2 - Le concours interne

A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

DROIT PUBLIC

Sujet : Vous êtes chef de bureau au sein de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP). Il vous est demandé de rédiger une note à l'attention de votre sous-directeur sur le cumul des poursuites et sanctions administratives et pénales en vous interrogeant en particulier sur l'éventuelle application du principe *non bis in idem* aux fonctionnaires.

Cette note doit permettre de préparer une réunion prévue la semaine prochaine à Matignon au cours de laquelle seront confrontés les points de vue du ministère de la Justice, particulièrement attaché au respect des exigences européennes, et du ministère de la Fonction publique.

Jurys : Mme Bonneau et M. Pez

Note minimale : 1/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 6,72/20

Les candidats ont été invités à s'interroger sur le principe *non bis in idem* à l'aune des dernières jurisprudences de la C.E.D.H., du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat.

De manière générale, la mise en situation, pourtant bien explicitée dans le sujet proposé, a été peu respectée. Les candidats se sont orientés vers des exercices très différenciés sans jamais vraiment parvenir à formaliser une note qui soit particulièrement exploitable.

Ils ont développé des copies relativement scolaires, sans valeur ajoutée du point de vue des connaissances personnelles mais, également, de celui de l'exploitation des documents mis à leur disposition. Ils n'ont pas su percevoir l'intérêt de la documentation jointe au dossier et ne semblent pas avoir pris la mesure de sa portée et de sa pertinence pour rédiger une note. Or, ces documents avaient été choisis avec soin et étaient particulièrement adaptés au sujet proposé. Il n'y a pas eu véritablement de réflexion sur les implications du principe *non bis in idem* à l'égard des agents publics tenant compte de la manière dont celui-ci est appréhendé par les juges. Les candidats ont, dès lors, oublié une partie du sujet proposé. De sorte qu'il n'y a pas eu de véritable travail d'exégèse ou de comparaison entre les systèmes juridiques afin de mettre en évidence les points d'accord et de désaccords susceptibles d'être exploités par les ministères de la Justice et de la Fonction publique. Le point de vue opérationnel du sujet n'a pas non plus été mis en exergue ou alors de manière simpliste, témoignant d'un certain manque d'imagination. A ce titre, si la constitution d'un groupe de travail a souvent été proposée par les candidats, elle ne pouvait apparaître comme la préconisation la plus pertinente ni la plus opérationnelle. De même que s'est révélée pour le moins incongrue la proposition visant à influencer la jurisprudence en faisant appeler le président du Conseil constitutionnel ou celui de la C.E.D.H.

ECONOMIE

Sujet : Vous êtes chef de bureau à la direction générale des entreprises au sein du ministère chargé de l'économie. Un prochain comité interministériel définira un plan pour le soutien à l'innovation. Votre directeur vous a demandé de lui proposer les orientations qu'il pourrait défendre à partir d'un diagnostic de la situation actuelle.

Jurys : Mme Roignan et M. Blazy

Note minimale : 2/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 8,73/20

Le sujet d'économie du concours interne porte sur le soutien à l'innovation. Le jury attendait notamment des candidats qu'ils sachent développer une problématique : le devoir ne devait pas être une simple synthèse, ni paraphrase des documents fournis. Le jury a déploré qu'une grande majorité des devoirs se limite à une telle synthèse et développe rarement une analyse personnelle, faisant montre de recul par rapport au sujet. Beaucoup de devoirs ne définissaient pas le concept d'innovation, et le plus souvent, ne distinguaient pas l'innovation publique (CNRS, Universités...) de l'innovation privée (entreprises de droit privé). Par ailleurs, il s'agissait de rappeler les éléments justifiant une intervention publique en matière de soutien à l'innovation. Le jury attendait également des candidats qu'ils distinguent investissements innovants et financement de ces investissements. Enfin, une analyse du seul cas français ne suffisait pas : plusieurs documents invitaient à une approche comparée entre pays.

Il s'agissait de proposer un raisonnement structuré :

- analyse du contexte (actualité, situation de la France au regard de l'innovation, population des entreprises...) ;
- rappel des arguments théoriques ;
- lien avec d'autres problématiques en rapport avec le sujet (politique de la concurrence, financement des entreprises...). La question devait être envisagée de manière globale, en annonçant les effets attendus, la portée, les limites, les obstacles, les cibles, les horizons temporels (etc.) des mesures proposées. L'énoncé de mesures ciblées ne suffisait pas. Il fallait montrer que le soutien à l'innovation s'inscrit avant tout dans une politique d'ensemble, dépendante d'un contexte plus général. Au total, c'est la cohérence de ces mesures qui importe.

Plus particulièrement, il s'agissait d'éviter plusieurs écueils, notamment

- une démarche purement descriptive (absence de démarche analytique) ;
- une approche seulement opérationnelle (proposition d'une liste de mesures, sans rattachement à la théorie) ;
- à l'opposé, une analyse exclusivement théorique (sans proposition concrète, ni lien avec la situation économique observée). Il était cependant nécessaire d'utiliser plusieurs éléments de réflexion tirés de la littérature économique (croissance endogène, rôle des asymétries d'information dans le financement de l'innovation, nouvelles formes de financement, risques de distorsion de concurrence, théories de l'innovation, économie de la connaissance...).

QUESTION CONTEMPORAINE

Sujet : Doit-on attendre de l'Etat qu'il protège le citoyen de tous les risques ?

Jurys : Mme Dupays et M. Delporte

Note minimale : 1/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 8,40/20

L'objet de l'épreuve est d'évaluer les candidats sur leur capacité à analyser le sujet et à y répondre en construisant un raisonnement argumenté qui mobilise des références culturelles variées. Le jury a été étonné par des faiblesses importantes :

- Les termes clés du sujet (citoyen, Etat, risque) ne sont pas explicités et sont insuffisamment mis en relation, afin d'en extraire une problématique que la composition s'efforcera de traiter ;
- L'enjeu est de répondre à la question posée et pas à une question proche traitée en cours. Par exemple, plusieurs copies ont omis la notion de risque et limité le sujet aux rapports entre l'Etat et les citoyens ou aux théories de l'Etat ;
- La réflexion est souvent superficielle et émaillée de banalités ou de perles (« Les risques sont par définition imprévisibles », « L'Etat ne peut protéger le citoyen de tous les risques puisque chacun est appelé à mourir un jour ») ;
- Une grande maladresse dans l'expression, étonnante à ce niveau, a été constatée. Si dans les bonnes copies, l'expression est claire, trop souvent la confusion de l'expression fait obstacle à la finesse du raisonnement ;
- La mobilisation de connaissances culturelles relevant de champs divers (philosophie, sciences humaines, arts...) attendue en illustration se réduit à une accumulation de titres dont on devine qu'ils n'ont pas été lus. Plutôt que d'aligner une abondance de références à peine effleurées, les candidats renforceraient la force de l'argumentation en développant un plus petit nombre de références bien choisies. La hiérarchisation des exemples pose question quand à côté de Locke ou Hume figurent des citations d'Éric Zemmour ;
- Le formalisme de la composition n'est souvent pas bien respecté, en particulier, pour la conclusion souvent négligée faute de temps.

QUESTIONS SOCIALES

Sujet : Le Premier ministre a mis en place une commission présidée par le président de la section sociale du Conseil d'Etat afin de réfléchir à l'élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail. Vous êtes chargé de Mission auprès du directeur général du travail. L'audition de celui-ci par la commission est programmée dans une semaine et il vous a demandé de lui préparer des éléments dans cette perspective.

Jurys : Mme Seydoux et M. Ben Hamza

Note minimale : 0,5/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 8,67/20

Appréciation générale

La nature de l'épreuve n'a pas été assimilée par une majorité des candidats. Un grand nombre de candidats s'est limité à faire une note de synthèse, d'autres ont réalisé une dissertation sur le sujet.

De nombreux candidats n'ont pas su adopter la forme d'une « courte note » qui leur était demandée.

Certains ont rédigé une véritable dissertation, présentant ainsi un texte compact, ne permettant pas une approche rapide et synthétique du sujet, ce qui est pourtant l'objectif d'une telle note. De ce fait, des candidats ont été dans l'incapacité de gérer correctement leur temps, d'où un déséquilibre notoire entre la partie "constat" de l'exercice et la partie « propositions », alors que celle-ci constituait un élément essentiel de la commande.

Par ailleurs, si les candidats ont émis des propositions, celles-ci ne sont guère argumentées et encore moins opérationnelles. Le fond est parfois décevant, par manque de pragmatisme, de sens critique et d'imagination, dans plusieurs copies.

Plus généralement sur le fond, la majorité des candidats n'a pas traité le sujet et cela est assez inquiétant. En effet, le sujet se rapportait à la place de l'accord collectif, appréhendé comme source normative, dans notre droit du travail.

Les candidats devaient centrer leurs réflexions sur la place de cette norme conventionnelle (appréciée à tous les niveaux) par rapport à la norme légale et réglementaire mais également dans ses rapports avec le contrat de travail.

Sur ce dernier point, un seul candidat a analysé la place de l'accord par rapport au contrat de travail alors même que deux documents y faisaient référence.

Majoritairement les candidats, prisonniers des documents, ont traité soit de la place du dialogue social en France, soit de la négociation collective comme outil du dialogue social.

Cela traduit un manque profond de connaissance des sources en droit du travail et plus généralement une ignorance des débats sur cette question (la commission Combrexelle, l'ouvrage de MM. Lyon-Caen et Badinter sont ignorés par la quasi-totalité des candidats.)

FINANCES PUBLIQUES

Sujet :

Question n° 1 : Les prélèvements obligatoires en France (notée sur 8)

Question n° 2 : La fiscalité du numérique (notée sur 5)

Question n° 3 : La règle d'or (notée sur 7)

Jurys : Mme Deltour-Becq et M. Conan

Note minimale : 0,5/20

Note maximale : 16,5/20

Moyenne : 7,22/20

L'épreuve de finances publiques a fait l'objet de modifications importantes au regard des précédents concours dans la mesure où d'un statut de matière orale passée au stade de l'admission, elle est devenue une matière écrite propre à l'admissibilité.

L'épreuve était constituée de trois questions différentes assorties, à l'occasion, de documents ou de tableaux permettant d'initier une réflexion construite et argumentée. Chacune des questions posées a souvent suscité de très longs développements sans rapport direct avec le sujet à traiter ni consistance financière avérée. Par ailleurs, l'utilisation et la valorisation des documents par les candidats se sont révélées très hétérogènes.

Il est par ailleurs regrettable que les candidats adoptent souvent un style péremptoire, recourant à des jugements peu étayés et des formulations bien éloignées de celles qui peuvent être attendues d'un haut fonctionnaire. Enfin, le lien entre fiscalité et dépenses publiques est trop rarement présent.

B. EPREUVES D'ADMISSION

QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE

Jury : Mme Dero-Bugny Examineur : M. Mazet

Note minimale : 4/20 Note maximale : 18/20 Moyenne : 9,89/20

Dans l'ensemble le niveau des candidats est plutôt moyen (peu de très bons candidats). Les candidats sont souvent assez bien formés sur les aspects institutionnels de l'Union européenne mais ont de réelles lacunes sur les aspects relatifs au marché intérieur (les quatre libertés de circulation) et à la concurrence (ententes, abus de position dominante, aides d'Etat). De manière générale, il a été constaté un manque de recul sur les affaires européennes et une tendance, chez de nombreux candidats, à ne pas répondre au sujet (surtout lorsqu'il est formulé de manière interrogative).

Les documents à disposition du candidat lors de la préparation ont souvent été mal utilisés. Certains se sont contentés de reprendre les dispositions des traités sans en comprendre les enjeux ni les replacer dans leur contexte historique. Lorsque les candidats citent les arrêts reproduits et commentés dans les ouvrages mis à leur disposition, ils sont souvent mal utilisés car mal maîtrisés.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Jury : M. Fernandez Examinatrice : Mme Villette

Note minimale : 2/20 Note maximale : 17/20 Moyenne : 10,11/20

Le nouveau programme de l'épreuve de « Questions Internationales » reflète mieux les problématiques actuelles et permet de poser des sujets suffisamment variés. Les modalités de l'épreuve sont, quant à elles, parfaitement appropriées.

Les candidats étaient dans leur majorité bien préparés à l'épreuve et le niveau tout à fait honorable, à l'exception de cinq ou six candidats sur 76, aux prestations plus qu'insuffisantes. Précisément, les exposés utilisent pleinement les dix minutes imparties et les développements sont bien organisés autour de deux axes forts. On regrettera, en revanche, des introductions bâclées, l'absence fréquente de définitions des termes du sujet et, parfois, un manque de profondeur historique. Dans les échanges avec le jury, les candidats ne doivent pas craindre de défendre une position dès lors qu'ils sont en mesure d'argumenter.

EPREUVE COLLECTIVE D'INTERACTION

Jury : Mme Roux Examineur : M. Schechter

Note minimale : 3/20 Note maximale : 19/20 Moyenne : 9,53/20

Les observations faites à propos du concours externe sont également valables pour le concours interne.

ENTRETIEN

Membres communs : M. Faugère, Mmes Fejoz et Simon-Nahum

Jury : M. Delporte

Note minimale : 3/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 8,17/20

Les mêmes observations que pour le concours externe peuvent être reprises ici. En complément, il est toutefois souligné que la conception du dossier rempli par les candidats gagnerait à être réétudiée. Ce dossier devrait nécessairement contenir un CV qui n'est pas la formule la moins efficace pour servir de base à l'entretien.

3 - Le Troisième concours

A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

DROIT PUBLIC

Sujet : Vous êtes chef de bureau à la direction des affaires juridiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un groupe de travail présidé par un économiste a récemment remis un rapport au Premier ministre sur la sauvegarde de la compétitivité économique de la France, dans lequel il juge négatifs certains effets de la Charte de l'environnement sur l'investissement et la recherche. Vous savez par ailleurs que le Gouvernement ne saurait manquer à la nécessité d'inscrire la France dans une dynamique de développement durable.

Dans une note à votre directeur, après avoir précisé la portée des dispositions de la Charte et évoqué leur mise en œuvre par les juridictions administrative et constitutionnelle, vous vous interrogerez sur la suite à donner aux critiques de ce texte, au regard de ses effets juridiques et de ses incidences concrètes. Vous analyserez les propositions de nature à concilier les exigences environnementales consacrées par la Charte avec les considérations d'ordre économique et scientifique qui leur sont opposées en formulant les suggestions que vous jugerez utiles.

Jurys : Mme Boiteau et M. Roussel

Note minimale : 3,5/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 8,89/20

Consacré à la Charte de l'environnement, le sujet de droit public était assorti d'un dossier assez complet, comportant notamment les principales jurisprudences applicables et un article de doctrine très précis. Le jury n'en a pas moins constaté une grande disparité entre les copies.

Un grand nombre de candidats se sont en effet contentés de présenter des développements très généraux et bien souvent peu juridiques, exploitant insuffisamment le dossier, ne tenant pas compte de la mise en situation et formulant des propositions parfois peu réalistes.

Certains contresens ou inexactitudes ont, en outre, révélé une méconnaissance du cadre juridique applicable et une lecture trop superficielle des documents fournis.

D'autres candidats ont su, au contraire, présenter de façon claire et relativement complète l'état du droit applicable et analyser de façon critique et argumentée l'opportunité de réformes.

ECONOMIE

Sujet : Chef de bureau « Politique Economique et risques internationaux » au sein de la Direction Générale du Trésor, vous êtes chargé(e) de préparer une réunion du Conseil ECOFIN sur le *Quantitative Easing* (assouplissement quantitatif) lancé par la BCE en mars 2015. Le Directeur Général du Trésor, qui accompagnera le Ministre des Finances et des Comptes publics à cette occasion, souhaite notamment que votre note précise les conditions dans lesquelles les économies européennes pourraient profiter pleinement de cette mesure et qu'elle évalue concrètement les stratégies de sortie.

Jurys : Mme Boubliil-Groh et M. Coffinet

Note minimale : 2/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 9,38/20

Le candidat devait être en mesure de repositionner les enjeux d'une politique européenne d'assouplissement quantitatif dans leur contexte, d'envisager les modalités pratiques de sa mise en œuvre en soulignant les difficultés auxquelles il serait nécessaire de remédier et de formuler des propositions concrètes pour en bénéficier pleinement.

Le niveau des candidats apparaît globalement décevant. De trop nombreuses copies ne proposent qu'une juxtaposition d'idées (parfois incohérentes d'une partie à l'autre) sans véritable réflexion, sans réelle problématisation ni mise en relation avec le sujet. Par ailleurs, beaucoup de candidats semblent considérer la mise en situation comme une introduction au dossier sans se préoccuper ni du destinataire, ni du contexte. Ce manque de recul et le traitement superficiel du sujet apparaissent inquiétants. Enfin, le manque de maîtrise manifeste de concepts économiques de base, ainsi que de la langue française, semblent rédhibitoires. Dans les pires situations, des contresens flagrants ont été relevés, faisant état d'une culture très lacunaire, et d'un manque de logique.

Les très bonnes copies sont rares mais la qualité formelle ainsi que le très bon niveau de connaissances et de réflexion de ces candidats méritent d'être soulignés. Les bonnes copies se distinguent par leur concision, leur capacité à mener une réflexion économique et leur caractère opérationnel.

QUESTION CONTEMPORAINE

Sujet : Fracture territoriale et cohésion nationale.

Jurys : Mme Bonavita et M. Kerrero

Note minimale : 1/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 9,06/20

Sur la forme, le jury souhaite rappeler aux candidats l'importance qu'il accorde à la correction de la langue. L'excès de fautes d'orthographe, en particulier, peut être pénalisé. De même, le jury est sensible au soin apporté à la copie (lisibilité de l'écriture, paragraphes).

Sur le fond, il s'agit d'une épreuve faisant appel à des connaissances personnelles. Paraphraser les documents distribués est à exclure tout comme la pure restitution de fiches de préparation. L'épreuve appelle à la réflexion. Le jury attend du candidat qu'il soit capable de mettre en perspective le sujet avec sa culture propre, c'est-à-dire qu'il développe une pensée autonome dans un cadre contraint.

QUESTIONS SOCIALES

Sujet : La Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes doit intervenir prochainement devant le Haut Conseil de la Famille.

Vous êtes le chef du bureau « Prestations familiales » de la Direction de la sécurité sociale. Votre directeur vous demande de préparer une note dans la perspective de cette rencontre.

Il souhaite plus particulièrement que vous dressiez un bilan des réformes de la politique familiale mises en œuvre au cours des trois dernières années et que vous fassiez des propositions sur les orientations qui pourraient être envisagées à l'avenir.

Jurys : Mme Bousez et M. de Reboul

Note minimale : 4/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 10,50/20

Certains candidats, peu nombreux, ont réalisé de très bonnes copies, témoignant :

- d'un esprit de synthèse et d'une aptitude à structurer un raisonnement de manière claire et précise ;
- de connaissances relatives à la politique familiale, aux leviers d'action mobilisables, à son financement, aux acteurs qui la mettent en œuvre ;
- d'un véritable discernement et d'une capacité à identifier les enjeux les plus importants, non seulement sociaux, mais aussi politiques, économiques, financiers, et d'organisation administrative, en les hiérarchisant ;
- d'une faculté à identifier les sujets sensibles et à faire des propositions réalistes.

Pour autant, une grande partie des candidats s'en tient à une note de synthèse résumant le dossier. Ce résumé écarte souvent un ou plusieurs documents car les candidats semblent dans l'incapacité de les introduire dans leur raisonnement.

Cette approche, qui n'est pas conforme à l'esprit de l'épreuve ni aux attentes du jury, témoigne manifestement d'une absence complète de connaissances propres en questions sociales, et en l'occurrence sur la politique familiale, pour la majorité des candidats. Ceux-ci n'ont donc pas d'autre matériau que le dossier pour élaborer leur note, ce qui les empêche de répondre à la commande (mise en perspective des enjeux, identification des leviers, propositions).

De très nombreuses erreurs factuelles et d'interprétation des documents montrent également que la plupart des candidats survolent le dossier, oubliant qu'il s'agit d'une épreuve technique, qui vise à évaluer leur capacité à maîtriser des concepts, des dispositifs, des organisations, des modalités de financement souvent complexes, et à les restituer de manière synthétique, ce qui ne veut pas dire approximative. Trop souvent, des raccourcis dans la manière de formuler les arguments et de restituer les données conduisent à des inexactitudes, des erreurs graves, voire des contre-sens.

La note doit établir un raisonnement, construit, logique, problématisé, qui mette en perspective les données, sans se limiter à les exposer. Ce qui a été rarement le cas.

Enfin, la commande a été très souvent ignorée. Seul le sujet général retient l'attention de beaucoup de candidats, sans qu'ils aient cherché à répondre précisément à la question posée, ni à prendre en compte le contexte dans lequel elle s'inscrit. Pour le troisième concours, le jury ne s'attend pas nécessairement à ce que les candidats maîtrisent le fonctionnement interne de l'administration, ses codes et ses méthodes de travail ou de rédaction. En revanche, la situation décrite par la commande doit être prise en compte, sans s'en tenir à une dissertation générale, ce qui a trop souvent été le cas.

FINANCES PUBLIQUES

Sujet :

Question n° 1 : Comment la France peut-elle respecter ses engagements auprès de l'Union Européenne en matière de déficit public à l'horizon de 2017 ? (notée sur 9)

Question n° 2 : Quelles sont les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat sur l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales ? (notée sur 5)

Question n° 3 : La pluriannualité des finances publiques (notée sur 6)

Jurys : Mmes Hérody et Pelletier

Note minimale : 1/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 7,40/20

La majorité des candidats semble avoir éprouvé des difficultés à restituer des connaissances précises en finances publiques.

Une faible connaissance de l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales a pu limiter le développement des idées des candidats (par exemple, plusieurs ont relevé que la REATE permettait aux collectivités territoriales de faire des économies).

Les documents n'ont pas toujours fait l'objet d'une analyse pertinente. Plutôt qu'une exploitation exhaustive et essentiellement descriptive, il était attendu de leur part qu'ils mobilisent les documents à titre illustratif et à l'appui de leur argumentation.

Plusieurs copies ont souffert d'un positionnement inapproprié qui a conduit les candidats à emprunter des opinions partisans peu étayées par des arguments objectifs, voire présentant une réelle contradiction, avec leur ambition professionnelle de rejoindre la haute Fonction publique.

Sur la forme, les candidats ont adopté en général un style peu administratif mais lorsque l'expression était correcte, il ne leur en a pas été tenu rigueur. Quelques copies ont présenté un style télégraphique ou une orthographe et une syntaxe peu soignées.

Beaucoup de copies étaient insuffisamment structurées, le raisonnement apparaissant peu étayé. Sans exiger que le plan des réponses soit apparent, la construction et l'enchaînement des paragraphes gagneraient à être davantage travaillés par les candidats.

B. EPREUVES D'ADMISSION

QUESTIONS RELATIVES A L'UNION EUROPEENNE

Jurys : Mme Sémon et M. Barbato

Note minimale : 3/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 8,93/20

L'impression d'ensemble est pour le moins mitigée, malgré quelques prestations supérieures aux autres. La qualité très variable des candidats a ainsi conduit le jury à décerner des notes présentant une forte dispersion.

De manière générale, les candidats ont respecté les codes attendus de ce type d'exercice, tant sur le plan de l'expression orale que sur la maîtrise du temps imparti. Toutefois, force est de constater que les candidats se sont souvent contentés de réciter des fiches apprises par cœur et ont démontré, lors des réponses aux questions, une absence de réflexion. Cette dernière, lorsqu'elle est présente, est trop souvent superficielle et prend la forme de formules stéréotypées qui ne témoignent pas d'une véritable pensée personnelle ni d'une compréhension forte de la construction européenne, de ses enjeux et des rapports politiques qui la structurent. Les exposés

gagneraient, comme le prévoit le nouvel esprit de l'épreuve, à être mieux articulés, autour d'une problématique claire et d'enjeux structurants.

Le niveau des connaissances est souvent apparu comme faible et approximatif sur des notions fondamentales, comme les pouvoirs de la Commission, le fonctionnement de la zone euro ou encore de l'espace Schengen. Les réponses à certaines questions se sont souvent révélées insuffisantes tant sur le plan institutionnel que matériel. Il est permis de déplorer une quasi-absence de connaissances de base sur un pan très important du projet européen : le droit du marché intérieur (libre circulation, concurrence). Cette carence généralisée est d'autant plus inquiétante que, dans la pratique, c'est certainement à ce volet de la construction européenne que la plupart des lauréats seront le plus régulièrement confrontés. Les connaissances de base sur la primauté et l'effet direct, là aussi immédiatement utiles, ne sont pas non plus maîtrisées.

S'agissant de la maîtrise des questions d'actualité, les candidats se sont globalement efforcés de se tenir informés et, sur ce point, à l'exception de quelques prestations problématiques, l'ensemble est correct.

En conclusion, le niveau des candidats s'avère globalement faible mais peut résulter d'un plus grand éloignement des affaires européennes dans leur carrière professionnelle antérieure. Compte tenu de l'importance prise par ces questions dans l'administration quotidienne de l'Etat, il nous semblerait utile de renforcer, lors de la préparation des candidats, la maîtrise des fondamentaux du droit européen et des politiques européennes.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Jury : M. Vivet

Examinatrice : Mme Cassella

Note minimale : 3/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 10,19/20

Les prestations des candidats se sont avérées assez hétérogènes.

Il ressort globalement des auditions une maîtrise correcte des questions institutionnelles pures, comme par exemple l'ONU et ses instances (ex : le conseil de sécurité), et une connaissance acceptable des grands rapports de force (ex : la situation actuelle en mer de Chine du sud). Entre les deux, des lacunes apparaissent rapidement, ce qui peut s'expliquer lorsque la question semble lointaine (connaissance des espaces français ultra-marins ou des accords multilatéraux de libre-échange à l'OMC), mais qui se comprend moins bien quand elle est proche : plus de cinq candidats n'ont pas su dire à quel titre juridique la France était engagée en Syrie, ni donner les noms des pays avec lesquels l'Union européenne négocie un accord de libre-échange. Les candidats gagneraient à se préparer en s'intéressant davantage à des faits précis proches, pour mieux asseoir leur présentation (ex : de quel accord le « protocole » de Kyoto relève-t-il ?), et ne jamais hésiter à avoir une vue large (« l'aide au développement », ainsi formulée, est non seulement publique mais aussi privée), quitte à se poser, sans gêne mais avec sincérité, des questions devant le jury, qui leur en saura gré. Les meilleures prestations ont souvent suivi un plan très simple mais au contenu riche, avec des détails et un ou deux faits historiques. Face aux questions plus délicates ou prospectives (ex : la cybercriminalité), les candidats sont invités à adopter ouvertement une attitude de réflexion et de proposition sincère, attendues d'un haut fonctionnaire en situation professionnelle.

EPREUVE COLLECTIVE D'INTERACTION

Jury : M. de Reboul

Examinatrice : Mme Roux

Note minimale : 2/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 7,67/20

L'épreuve, organisée autour de trois rôles tenus successivement par les candidats (exposant, répondant, observateur) permet d'apprécier la capacité des candidats :

- à développer dans un temps court un raisonnement argumenté sur une question de culture générale qui, souvent, a vocation à interpeller ou surprendre,
- à engager une discussion constructive, sans chercher à écarter les désaccords ni à forcer le consensus, mais pour faire progresser la réflexion, élargir les perspectives du sujet tel que présenté par l'exposant,
- à analyser un échange, avec bienveillance et lucidité.

Si certains candidats ont très bien appréhendé les enjeux de cette épreuve, d'autres, en revanche, ne saisissent pas l'occasion, donnée par cet exercice, pour révéler leur personnalité.

L'exposé initial, pour lequel les candidats sont souvent le plus à l'aise, est très fréquemment plat, lisse, sans originalité. Les différentes dimensions du sujet sont rarement exploitées, avec deux travers répandus : soit une approche uniquement centrée sur les politiques publiques ou le service public, soit une approche exclusivement axée sur l'entreprise, son fonctionnement interne ou son environnement économique, juridique. Or, les sujets sont beaucoup plus larges et n'ont pas vocation à être réduits à ces seules dimensions. Ecarter les volets psychologiques, sociologiques, sociétaux, philosophiques, etc. est une erreur grave dans ce type d'exercice.

La discussion est trop souvent réduite à un jeu de questions/réponses, sans que le répondant exprime sa vision du sujet, en la positionnant par rapport à l'exposé initial. L'échange doit permettre non seulement de préciser et compléter la présentation de l'exposant, mais aussi d'élargir les perspectives, de faire émerger d'autres angles d'approche. Les différences de points de vue entre le répondant et l'exposant ne doivent pas être évitées pour rechercher à tout prix un consensus souvent artificiel.

L'observateur doit faire une analyse lucide de l'échange : les candidats hésitent à le faire, répétant presque systématiquement le fait que l'échange a été riche et constructif, même lorsque tel n'a pas été le cas. L'analyse peut être bienveillante tout en mettant en exergue les manques, les insuffisances, les erreurs, les occasions manquées mais aussi les aspects positifs, les points de vue intéressants et singuliers. Une analyse lisse et sans relief de l'observateur révèle un discernement défailant de la part du candidat. Cela doit être évité.

Les analyses de la gestuelle, du positionnement et du regard des candidats au cours de l'échange ne sont pas nécessairement pertinentes. Elles peuvent parfois être utiles lorsqu'elles révèlent manifestement un trait de caractère ou une manière d'être des candidats, mais elles sont souvent artificielles et superflues.

ENTRETIEN

Membres communs : M. Faugère, Mmes Fejoz et Simon-Nahum

Jurys : Mme Bonavita et M. Kerrero

Note minimale : 3/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 9,76/20

Les observations émises pour les concours externe et interne peuvent être reprises ici.

4 - Langues

A. ANGLAIS

CONCOURS EXTERNE

Examineurs : Mme Chantal Schutz et M. Stéphane Guy

Note minimale : 6/20

Note maximale : 19/20

Moyenne : 13,11/20

Evaluation de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer dans une langue claire et de bonne tenue ainsi qu'à échanger avec les interrogateurs sur la culture anglo-saxonne introduite par les textes. Les thèmes des documents portent sur des questions sociales, politiques, économiques et environnementales (logement, institutions, sécurité, éducation, médias, immigration, vie politique etc.). Les sujets techniques ont été volontairement écartés.

Sans qu'un format particulier soit requis pour la présentation, il est recommandé d'éviter une paraphrase excessive. Une maîtrise du vocabulaire analytique est souhaitable.

Le jury est attentif à la qualité de l'anglais et de l'entretien. Les questions permettent au candidat d'argumenter, de mettre en perspective et de développer un point évoqué par le texte.

L'aptitude à communiquer, la capacité du candidat à mobiliser une langue variée, authentique et riche pour transmettre le plus naturellement possible ses idées et analyses sont également attendues. Cela suppose une compréhension, sur le plan sémantique, des questions posées (il convient de maîtriser le sens d'expressions ou termes courants tels que « to account for », « rationale », « to elaborate on », « to qualify »...), mais aussi des enjeux induits par les textes. Ont été valorisées notamment les prestations qui prenaient de la hauteur vis-à-vis des articles et qui, sans éluder les questions posées, parvenaient à saisir les occasions fournies par le jury de relier les documents à des questions connexes ou d'approfondir les questions posées par le texte. Les examinateurs ont aussi apprécié la capacité à préciser ou à rectifier un jugement ou une analyse : les textes proposés s'articulent souvent autour d'un point de vue, d'une prise de position ou d'une interprétation qu'il convient de faire ressortir puis de nuancer lors de la présentation ou de la discussion. L'entretien vise notamment à prolonger la réflexion amorcée par le candidat, et l'invite à emprunter les pistes qui lui sont éventuellement proposées.

Bien entendu, les fautes récurrentes de prononciation, de grammaire et de lexique nuisent à la fluidité de la discussion. *A contrario*, la maîtrise d'une langue soutenue et riche permet de témoigner d'une compréhension des nuances du texte et de ses implications. Appuyée par une phonologie solide, elle permet aussi la précision des idées.

Si l'apprentissage de locutions est indispensable (sans qu'il faille chercher à « placer » des expressions, ce qui peut rendre le discours artificiel), rien ne remplace la sensibilité à la culture et à l'actualité anglo-saxonnes. Une lecture assidue de la presse est incontournable.

Le jury a constaté avec satisfaction qu'un nombre de candidats supérieur à celui des années passées semblait très bien préparé à cette épreuve, ce qui a donné plusieurs prestations brillantes voire excellentes.

CONCOURS INTERNE

Examineurs : Mme Ellen Hampton et M. Stephen Brown

Note minimale : 4/20

Note maximale : 20/20

Moyenne : 12,12/20

Les articles portaient sur des questions d'actualité de la presse anglo-saxonne ou de sites web d'information avec un choix de sujets très divers (environnement, politique, problèmes de société, crises internationales ou nationales, questions d'économie, de science ou de technologie). Leur lecture régulière est conseillée aux futurs candidats.

La lecture de quelques lignes du texte donne au jury une première impression sur les compétences phonologiques du candidat. Une lecture sans fluidité ni distinction des différents phonèmes est peu compréhensible. Pour les candidats bilingues ou d'un niveau avancé, cet exercice présente peu de difficultés alors que ceux de niveau plus faible, ou manquant de confiance, ont grand mal à s'affranchir de ce premier obstacle. Le jury leur recommande de travailler cette compétence. Les attentes quant à la compréhension complète et précise du texte sont globalement satisfaites. Les contresens sont extrêmement rares et les lacunes peu fréquentes.

Le candidat doit rebondir sur le texte et envisager les enjeux vers de nouvelles directions. Il doit prendre l'initiative en développant ses idées et ses arguments sans attendre les questions du jury. L'échange est indispensable et doit être l'occasion d'émettre des avis personnels et de les soutenir. Ces compétences sont très appréciées du jury.

Si le jury a constaté la récurrence de difficultés d'ordre grammatical, cela n'a pas empêché un certain nombre de candidats de faire preuve de conviction grâce à leur effort de communication et à leur participation active.

Il a aussi apprécié que certains candidats, avec un niveau objectivement moins élevé, fassent de réels efforts de communication en cherchant à participer pleinement. La maîtrise grammaticale ou lexicale limitée ne les a pas empêchés de faire preuve de force de conviction.

L'objectif à atteindre est de considérer l'anglais comme une langue de travail plutôt que comme une langue étrangère et d'acquérir une certaine aisance dans l'expression mais également une compréhension sociolinguistique et interculturelle.

Il ne suffit donc plus seulement de lire la presse qui reste une compétence réceptive.

TROISIEME CONCOURS

Examineurs : Mme Gabrielle Smart et M. Christopher Robinson

Note minimale : 7/20

Note maximale : 20/20

Moyenne : 12,44/20

Les articles sélectionnés portaient sur une grande diversité de questions actuelles traitées par la presse anglophone (environnement, politique, crises internationales ou nationales, économie).

Evaluation de l'épreuve

L'entretien évalue la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos, à s'en détacher pour rendre compte des présupposés, de la prise de position de l'article et de son contexte linguistique et culturel. Les examinateurs valorisent notamment la capacité du candidat à répondre aux questions tout en se montrant apte à élargir et à établir des liens pertinents pour expliciter les propos du texte et à rebondir sur des sujets connexes qui peuvent être abordés pendant l'échange. Le candidat doit veiller à éviter de proposer ce qu'il croit être les attentes du jury, notamment se contenter de répéter les idées, les expressions ou les phrases des examinateurs, faire des commentaires superficiels et citer des statistiques tirées du texte.

Les candidats qui avaient suffisamment d'aisance dans la langue pour échanger avec le jury, en élargissant le sujet proposé et en développant de nouvelles idées, ont été les mieux notés. Cette année, presque un quart des candidats était dans ce cas, parmi lesquels certains ont bénéficié d'une expérience de travail dans un pays anglophone. Cependant certains candidats, en dépit d'une connaissance assez moyenne de la grammaire, arrivent à exprimer des idées sophistiquées et sont à même de communiquer avec une facilité relative.

Recommandations du jury

La plupart des candidats, même ceux qui ont le plus d'aisance, ont un accent français marqué, voire très marqué ce qui peut empêcher un interlocuteur anglophone de comprendre le sens du propos.

Par ailleurs, la correction grammaticale laisse beaucoup à désirer. Le jury a relevé de nombreuses erreurs de concordance des temps, d'articles, de pronoms, d'adjectifs et de syntaxe.

Les candidats sont encouragés à utiliser toutes les ressources possibles (internet, supports visuels et audiovisuels) pour écouter et lire l'anglais de façon quotidienne, à lire régulièrement la presse anglo-saxonne pour s'imprégner du langage, des idiosyncrasies des media, des thèmes, des idées et des modes de pensée. Enfin, de courts exercices quotidiens de prononciation sont conseillés.

B. ALLEMAND

Examineurs : Mme Sibylle Sauerwein et M. Laurent Dedryvere

Evaluation de l'épreuve

Le bilan révèle des compétences linguistiques globalement satisfaisantes, même si des différences manifestes sont constatées au niveau de la prononciation, de la fluidité de l'expression et de la richesse lexicale des candidats.

Les candidats les plus faibles peinent à exprimer leurs idées par manque de compétences linguistiques, tandis que les meilleurs font preuve d'une très bonne maîtrise de la langue et d'une réelle aisance dans l'interaction avec le jury.

Les membres du jury tiennent à préciser que leurs questions ne sont pas destinées à déstabiliser les candidats mais, au contraire, à leur donner l'occasion de corriger leur propos ou de montrer l'étendue de leurs connaissances sur un domaine particulier et leur capacité à approfondir un sujet en langue étrangère.

Recommandations du jury

- a) La maîtrise insuffisante de certaines structures de phrases complexes et de la grammaire de base nuit parfois à l'intelligibilité du propos. Les candidats pourront utilement travailler sur les points suivants :
 - Le participe passé des verbes forts et des verbes à particule insuffisamment maîtrisé. Le choix de l'auxiliaire pose parfois problème et la formation du passif n'est pas toujours correcte, l'emploi de l'auxiliaire *werden* est trop souvent oublié ;
 - L'apprentissage méthodique de la construction grammaticale des verbes, des adjectifs et des noms suivis de prépositions pour s'appuyer sur ces structures de base et atteindre ainsi une plus grande fluidité du propos ;
 - Les pluriels et les genres des substantifs courants également insuffisamment maîtrisés ;
 - Veiller à l'emploi des possessifs, et ne pas oublier la distinction entre *sein* et *ihr*.
- b) Les candidats sont invités à lire très régulièrement les périodiques germanophones afin de s'exercer à la lecture rapide. En effet, ils ne disposeront le jour de l'épreuve que d'un temps réduit pour identifier les thématiques et les thèses fondamentales de l'article. Plusieurs personnes ont manifestement manqué de temps le jour de l'épreuve.

C. ESPAGNOL

Examineurs : Mme Ana Maria Rodriguez et M. Stéphane Patin

Les notes s'échelonnent entre 10 et 18 et les notes moyennes des trois concours, comprises entre 13,3 et 14, sont homogènes.

L'amplitude des notes est importante et s'explique pour certains candidats par :

- une méconnaissance, des imprécisions - voire des confusions - du contexte socio-culturel, socio-historique relatif à l'aire hispanique (Espagne et Amérique Latine) ;
- de nombreuses maladresses liées à la langue espagnole telles que des déplacements d'accent tonique (cumplío, europeos), des erreurs phonologiques (confusion entre [Z] S, r non roulé, s sonore), des gallicismes (*fiestar, familiar, intitulado, harcelamiento*, etc.) ou quelques emplois erronés du subjonctif (*parece que moleste, me parece que sea*, etc.) ;
- le recours exclusif à la paraphrase en guise de commentaire.

Les attentes du jury

Lors de la présentation et du commentaire du texte :

- une lecture fluide d'un passage de l'article de presse. Cette phase constitue un moment privilégié pour évaluer la prononciation, l'accentuation et l'intonation du candidat ;
- une correction phonologique (accentuation, prononciation et intonation), syntaxique et lexicale. A cet égard, le jury a apprécié un vocabulaire riche et précis adapté au contexte évoqué dans le texte ;
- une réflexion découlant des enjeux de l'article proposé au commentaire ;
- une organisation claire des idées avec une argumentation référencée par des exemples précis et des illustrations contextuelles venant à propos.

Lors de l'entretien, le jury évalue, entre autres, les compétences suivantes :

- l'aisance et la réactivité du candidat à interagir ;
- les références à des exemples précis tirés du contexte hispanique.

Le jury est attentif à la capacité du candidat à restituer clairement l'environnement socio-culturel le débat.

D. ITALIEN

Examineurs : Mme Ada Tosatti et M. Francesco Arru

un candidat au concours interne et un au troisième concours

Les sources retenues étaient les quotidiens.

Evaluation de l'épreuve

Le jury a évalué la compréhension des sujets d'actualité proposés et la capacité à interagir de manière pertinente avec les membres du jury en élargissant la réflexion à l'environnement culturel et historique de l'Italie.

Recommandations du jury

Il est conseillé d'approfondir la connaissance syntaxique, grammaticale et lexicale de la langue au travers, notamment, d'une pratique régulière à l'aide de médias écrits et audiovisuels. La lecture d'ouvrages et d'articles de spécialistes de l'Italie contemporaine (historiens, politologues) peut permettre une appréhension critique des sujets d'actualité abordés.

E. RUSSE

Examineurs : Mme Anna Zaitseva et M. Cédric Pernette

un candidat au concours externe et deux au concours interne

Evaluation de l'épreuve

Les prestations ont été satisfaisantes. Les textes ont été bien compris et finement analysés. L'élocution des candidats a été plutôt fluide. Les principales difficultés rencontrées concernent l'aspect verbal et le régime de certains verbes (ceux qui, par exemple, ont un complément à l'instrumental).

Recommandations du jury

Le jury tient à souligner le caractère positif de la capacité d'autocorrection des candidats. Toutefois, il met en garde contre l'utilisation de gallicismes (voire de mots français russifiés) et le recours à des interjections françaises (telles que « euh » ou « enfin »).

Les membres du jury rappellent que la réussite à l'épreuve orale de russe est tout à fait envisageable pour les candidats bien préparés à l'expression orale en continu.